



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

durgol® swiss espresso

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	durgol® swiss espresso
Code du produit	70005-V9
L'identifiant unique de formulation (UFI)	UESH-3027-9205-Q9V9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Agent détartrant
Utilisations déconseillées	Le produit (mélange) ne doit pas être utilisé en combinaison avec d'autres produits de nettoyage/détartrage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Düring AG Langwiesenstrasse 1 CH-8108 Dällikon Telefon +41 44 847 27 49 www.duringag.ch www.durgol.com labor@duringag.ch
	Distributor/Importateur (EU): Düring trade GmbH Bösendorferstrasse 7 AT-1010 Wien

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse: 145 (international +41 44 251 51 51) Numéro INRS/ORFILA: +33 (0)1.45.42.59.59. http://www.centres-antipoison.net
Date de révision	09.03.2026

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P102: Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Non demandé.

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Acide sulfamique	10% - 15%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 5329-14-6 No.-CE: 226-218-8 No.-Index: 016-026-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Ce produit contient du (de la) acide.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

PNEC/DNEL

Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Derived No
Effect Levels (DNELs)

workers inhalation systemic effects long term exposure 70.5 mg/m³
DNEL (226-218-8)
workers dermal systemic effects long term exposure 10 mg/kg
bw/day DNEL (226-218-8)
general population inhalation systemic effects long term exposure
17.4 mg/m³ DNEL (226-218-8)
general population dermal systemic effects long term exposure 5
mg/kg bw/day DNEL (226-218-8)
general population oral systemic effects long term exposure 5

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs)	mg/kg bw/day DNEL (226-218-8) 8.36 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 226-218-8) 0.84 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 226-218-8) 5 mg/kg soil dw PNEC (soil, 226-218-8) 1.8 mg/L PNEC (freshwater, 226-218-8) 0.18 mg/L PNEC (marine water, 226-218-8) 0.48 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 226-218-8) 20 mg/L PNEC (sewage treatment, 226-218-8)
---	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une STEP.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non inflammable en contact avec l'air
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	Sans objet pour la classification.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.

Densité et/ou densité relative: 1.08
Densité de vapeur relative: Non déterminé.
Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique Pas d'information disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Réagit avec les agents oxydants forts et les bases en dégageant de la chaleur. Réagit avec les carbonates en formant du dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

10.5. Matières incompatibles Les plastiques labiles aux acides (POM), l'acier chromé de mauvaise qualité, les chromages fins/endommagés, l'argent et le marbre peuvent être attaqués.

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë **Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)**
Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API)
Oral LD50 Rat = 2140 mg/kg (ECHA)

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Donnée non disponible.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Peut changer le pH de l'eau.
Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 14.2 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Chronic Toxicity Data NOEC	NOEC 21 d Daphnia magna 19 mg/L [flow-through] (reproduction, ECHA_API) (ECHA_API)
12.2. Persistance et dégradabilité	Devrait être biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. 060106 - autres acides
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)	Aucun(e).
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([226-218-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.